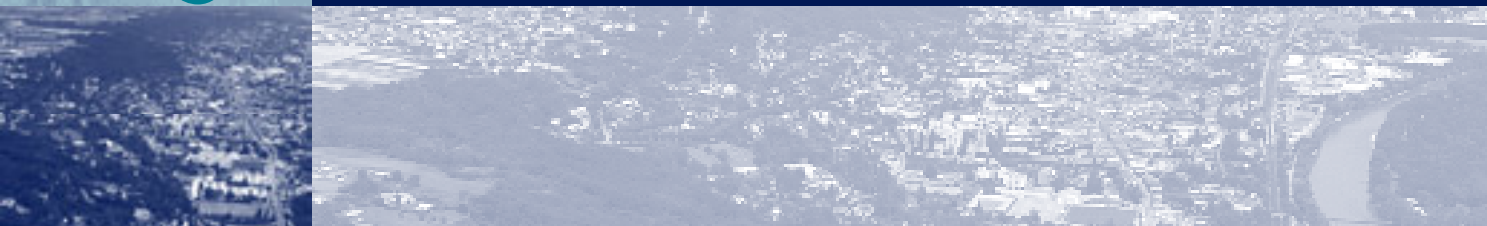
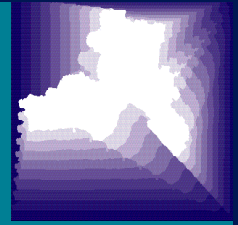




LA PROCÉDURE DU SCHÉMA DIRECTEUR



7 mars 1977	Approbation du SDAU du Haut-Rhône, établi sous la responsabilité de l'Etat
10 octobre 1997	Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre de révision du SDAU : 92 communes, toutes dans l'Ain
1 ^{er} décembre 1998	Création du syndicat mixte du Schéma Directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain par arrêté préfectoral
12 mars 1999	Délibération du Syndicat Mixte prescrivant la révision du Schéma Directeur
Mai 1999 octobre 2001	Élaboration du projet de Schéma Directeur et concertation (36 réunions)
28 novembre 2001	Arrêt du projet de Schéma Directeur par le Comité Syndical du Syndicat Mixte
21 décembre 30 mars 2002	Consultation des conseils municipaux, de l'Etat, des personnes publiques associées
21 mai 21 juin 2002	Mise à disposition du public du projet accompagné des avis des personnes publiques consultées
fin juin 2002	Examen des modifications à apporter au projet de Schéma Directeur suite aux consultations
juillet 2002	Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour approuver le projet final qui deviendrait le Schéma Directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (valant Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT).
Juillet 2002	Transmission du Schéma Directeur aux communes, au représentant de l'Etat et, pour information, aux personnes publiques associées à l'élaboration. Le Schéma Directeur devient exécutoire 60 jours après cette transmission. Le Syndicat Mixte aura en charge le suivi et la révision du Schéma Directeur valant SCOT.

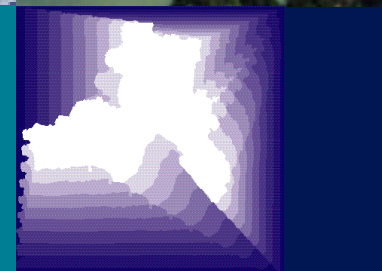


SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DIRECTEUR BUGEY-CÔTIÈRE-PLAINE DE L'AIN

**Château de Chazey-sur-Ain
01150 CHAZEY-SUR-AIN**

Tél. 04 74 61 90 10

PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR BUGEY-CÔTIÈRE-PLAINE DE L'AIN



EDITO

Au terme de 3 ans de travail intensif, le Schéma Directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain va entrer en vigueur.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à son élaboration : élus, acteurs économiques, représentants des administrations, responsables associatifs. Ils ont su révéler la cohérence de notre territoire, son identité face à l'agglomération lyonnaise, ses atouts et ses ambitions. **C'est bien d'un véritable "Pays" Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain dont il faut parler maintenant.**

Le Schéma Directeur sera le cadre de référence de la plupart des décisions des collectivités publiques au cours des 10 ans à venir. En particulier, les plans locaux d'urbanisme (PLU) devront être compatibles avec ses orientations. Il y aura donc beaucoup de travail pour assurer la mise en œuvre du Schéma Directeur et le faire vivre. L'élan collectif qui l'a fait naître doit se poursuivre.

**Le Président du Syndicat Mixte
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain**

Les 90 communes qui composent le Territoire «Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain» s'étendent des portes de Lyon aux portes de Bourg-en-Bresse, du versant ouest du Bugey aux franges est de la Dombes, et comprennent toute la plaine de l'Ain.

Il s'agit d'un territoire à la fois composite, et cohérent :

- > Composite de par la diversité de ses paysages et agricultures (la Dombes, le Bugey, la plaine) et par une densité d'urbanisation variable depuis la Côtière très dense, jusqu'au Bugey-Sud Revermont très rural.
- > Cohérent de par la plaine de l'Ain, couloir naturel et historique de circulation et urbanisation, dont le dynamisme rayonne sur le Bugey et la Dombes.

Les patrimoines sont riches et variés :

- > Rivière d'Ain et tous ses milieux naturels associés
- > Ressource en eau de la plaine de l'Ain (un des plus grands aquifères rhône-alpin) et de la Dombes.
- > Paysages remarquables du Bugey-Sud Revermont, Dombes et Côtière.
- > Sites historiques et culturels de Pérouges et Ambronay.

Le développement démographique et économique a été important depuis l'après-guerre :

- > Forte augmentation de la population et des logements, des activités et emplois, des infrastructures et des trafics, modernisation de l'agriculture, création de nombreux équipements...

Les perspectives restent à la croissance pour trois raisons :

- > Poursuite du desserrement de l'agglomération lyonnaise sur notre secteur, et, dans une moindre mesure, de celui de Bourg-en-Bresse.
- > Dynamiques internes des entreprises et de la démographie.
- > Attractivité due aux facilités d'accès (A 42, future A 48, SNCF voyageurs et fret, proximité aéroport international Lyon-St- Exupéry).

Il nous faut donc trouver l'équilibre entre croissance et protection des ressources et patrimoines. Les 6 principes directeurs présentés pages suivantes devraient y contribuer.



V – OUVRIR DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE CRÉATION DE ZONES D'ACTIVITÉS

Incontestablement, nous bénéficions d'une dynamique de croissance économique :

- > Le tissu d'entreprises locales, très diversifié, crée de l'emploi (+20% entre 1990 et 1999, 45 000 emplois au total).
- > Des entreprises lyonnaises viennent s'implanter, en particulier dans la Côtière.
- > Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain s'est bien rempli ces dernières années.
- > 10 000 personnes actives (sur 52 000) vont en outre travailler dans le Rhône.

Mais, nous ne disposons plus aujourd'hui d'offre adaptée pour les entreprises : peu de sites de qualité et de taille respectable mais trop de petites zones, éparpillées et de qualité médiocre.

Pour garder à l'avenir, un nombre d'emplois sur place proche du nombre des actifs, nous prévoyons l'ouverture de nouvelles zones d'activités :

- > L'extension du PIPA, zone d'intérêt régional majeur (niveau 1 au Plan) pour de grandes entreprises industrielles, technologiques, logistiques, françaises ou étrangères.
- > La création de quatre zones d'activités d'importance (niveau 2 au Plan) pour des entreprises grandes ou moyennes, aux productions diverses (industrie, artisanat, logistique, service). Elles participeront globalement au développement de tout le BUCOPA. Ces zones pourront s'étendre progressivement sur plusieurs dizaines d'ha, selon le sens indiqué au Plan par des flèches, dans le cadre de plans d'aménagement préalables exigeants sur leur qualité.
- > Dans chaque bassin de vie, les artisans, petites entreprises de transformation ou de services pourront venir s'installer dans des zones intercommunales (niveau 3 au Plan) de quelques ha.

En sus de ces projets intercommunaux, les communes pourront continuer d'accueillir des activités en leur sein, à la demande de leurs artisans, commerçants et petites entreprises locales ; à condition que les constructions se fassent en continuité avec le tissu urbain existant, sans s'étirer le long des voies.

VI – POSITIONNER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION

Pour de multiples raisons (travail, écoles, achats, loisirs, marchandises...) nous nous déplaçons de plus en plus. Anticiper sur les problèmes de circulation est donc un impératif, surtout si la population augmente comme prévu.

Il nous faudra :

- > Aménager les gares pour faciliter le rabattement des cars et voitures particulières et faciliter l'intermodalité et l'utilisation du TER vers Lyon.
- > Faciliter le franchissement du Rhône : à Miribel-Jonage pour les transports en commun, à Loyettes (convois exceptionnels), entre Briord et Lancin (vers l'échangeur de la future A 48).
- > Créer un demi-diffuseur sur l'A 42 à Montluel, examiner la création d'un diffuseur sur l'A 46 au nord des Echets.
- > Créer ou étudier quelques voies pour améliorer les circulations (voir au plan).

Nous n'avons malheureusement pas pu inscrire au présent Schéma Directeur les grands projets d'infrastructures d'intérêt national qui ne sont pas encore suffisamment précisés : contournement fret de Lyon et liaison avec l'Italie, branche sud du TGV Rhin-Rhône...

Seul le tracé de la future A 48 nous est connu.

Dans l'attente de ces décisions, nous avons toutefois réservé le site du camp militaire des Fromentaux pour accueillir l'éventuelle plateforme de transbordement rail-route qui conforterait la vocation du nœud ferroviaire d'Ambérieu-en-Bugey.





LE PLAN DU SCHÉMA DIRECTEUR

PLAN DU SCHEMA DIRECTEUR DU BUGEY - COTIERE - PLAINE DE L'AIN PROJET ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ SYNDICAL LE 26 NOVEMBRE 2001

DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES SOLS

OCCUPATION DES SOLS

- Espace urbain existant
- Parc Industriel
- Centrale nucléaire du BUGEY
CNPE du BUGEY
- Espace agricole
- Bois, forêts
- Plans d'eau, rivières, fleuves
- Emprises militaires
- Site touristique majeur

ZONES PRÉSERVÉES OU DÉVELOPPEMENTS LIÉS

- à vocation urbaine existante
- à vocation éconómico :
- de niveau 1
- de niveau 2
- de niveau 3
- sens de l'orientation
- Affectation future réservée à un équipement de transbordement rail-voiture

PROTECTIONS, BASE EN VOLUME

- Secteur agricole à améliorer
- Sites naturels d'intérêt écologique majeurs
- Espace de liberté de la rivière d'Ain
- Ligne verte des coteries à préserver
- Fin d'urbanisation et routes vertes

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN PROJET

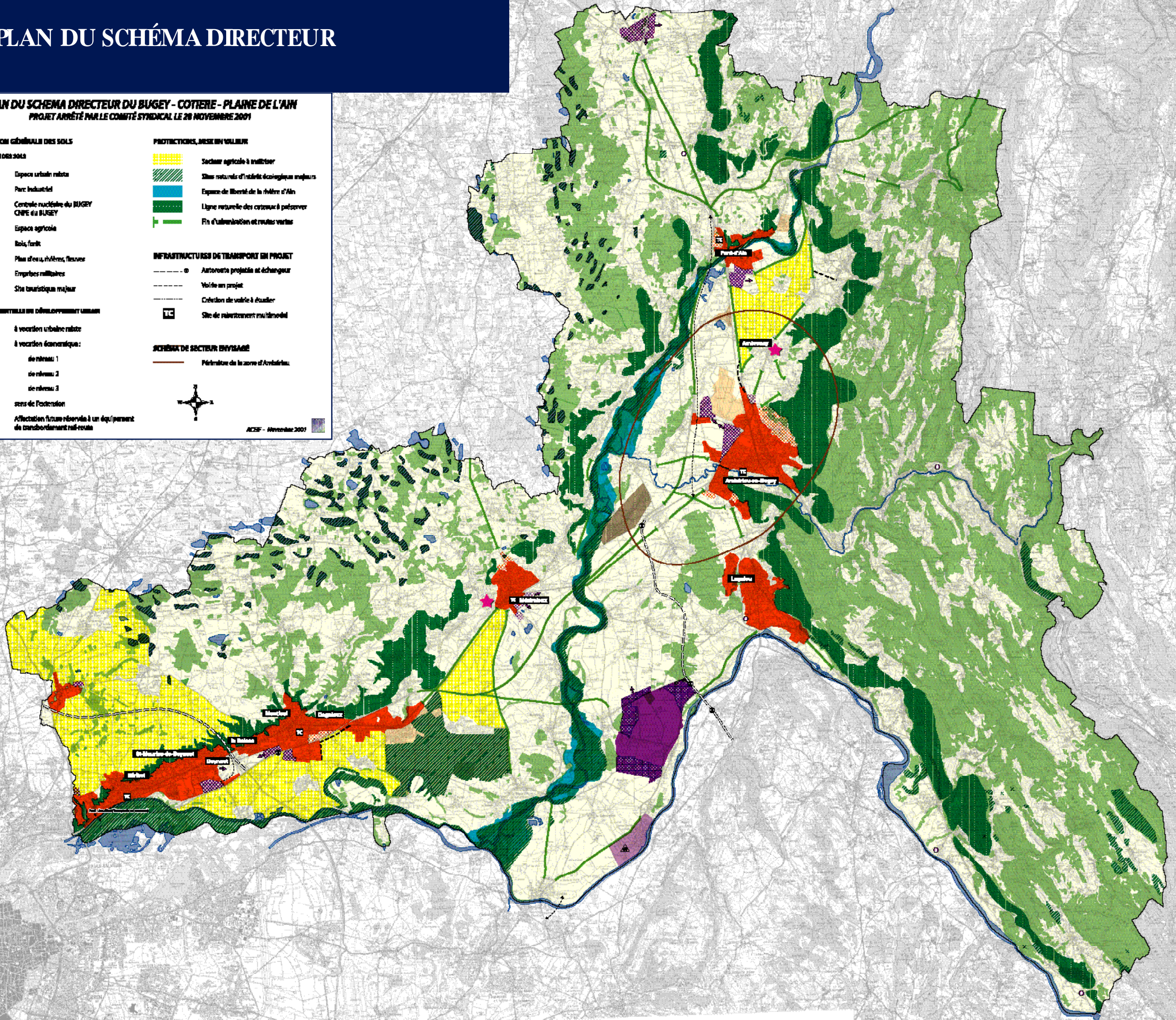
- Autoroute projetée et échangeur
- Voie en projet
- Création de voie à étudier
- Site de rattrapement multimodal

SCHEMA DE SECTEUR ENVISAGE

- Périmètre de la zone d'Arbentais



ACEF - Novembre 2001

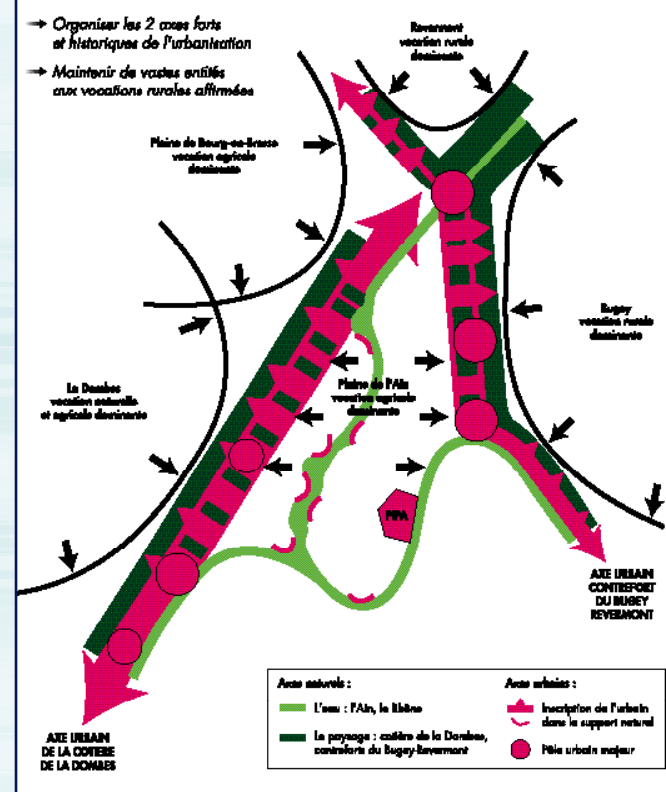


III – PRESERVER LES PAYSAGES, L'AGRICULTURE ET LES RESSOURCES

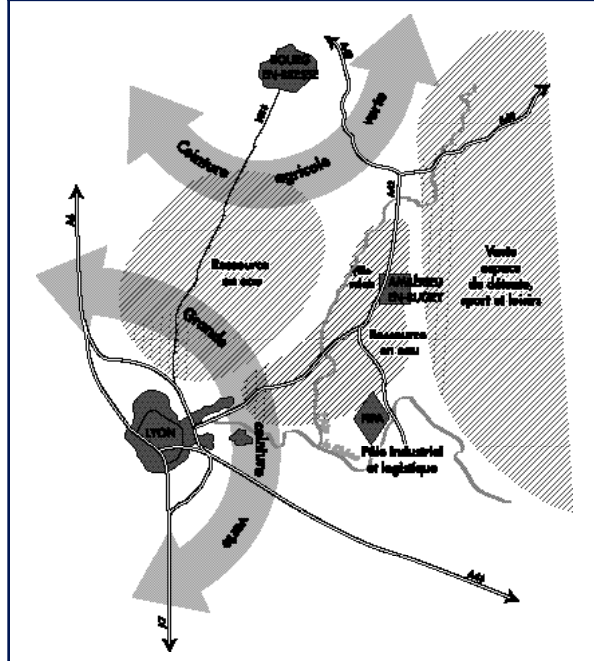
Le maintien du caractère rural du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, auquel nous sommes tous très attachés, passe par de nombreuses mesures inscrites dans ce projet de Schéma Directeur :

- > Maintien des vastes espaces agricoles et forestiers existants. Les secteurs les plus menacés par l'expansion urbaine, en particulier la zone maraîchère du sud de la Dombes, feront l'objet de mesures de protection particulière (Secteurs indiqués en jaune plus soutenu au Plan).
- > Respect et protection de «l'espace de liberté» de la rivière d'Ain (en bleu au Plan) afin de lui laisser ses zones d'expansion et un mode de fonctionnement le plus naturel possible.
- > Polarisation du développement urbain sur les 2 axes majeurs et historiques des coteaux de la Dombes et du Bugey-Revermont ; et autour des villages pour éviter la consommation de terrains agricoles.

> Stratégie spatiale d'aménagement du territoire



> Fonctions régionales stratégiques



- > Création de «routes vertes» le long des grands axes de circulation pour laisser percevoir les paysages (axes verts au Plan).
- > Préservation de «la ligne naturelle des coteaux» (en vert plus soutenu au Plan).
- > Protection des «sites naturels d'intérêt écologique majeurs» (hachures vertes).

IV – CREER DES LOGEMENTS DIVERSIFIES, AUTOUR DES VILLAGES

La très forte construction des années 60 jusqu'aux années 90 s'est faite principalement sous la forme pavillonnaire (sauf dans les villes). De ce fait nous avons aujourd'hui une offre en logement trop homogène dans les communes rurales : peu de locatif (moins de 20 %), encore moins de locatif social, grands logements, prix élevé des maisons sur de grandes parcelles...

Ce type d'offre ne correspond pas forcément aux besoins des ménages de taille réduite (jeunes célibataires, jeunes ménages, personnes âgées...) ou aux revenus moyens ou modestes.

Conscients de cet état de fait, nous nous sommes fixés :

- > L'ambition d'atteindre le seuil de 10% de logements locatifs sociaux dans toutes les communes.
- > Le principe de regrouper l'urbanisation autour des villages existants avec des maisons individuelles mais aussi de la réhabilitation et des opérations un peu plus denses.

I – MAITRISER LA CROISSANCE

Depuis 1954, notre secteur a quasiment doublé de population, passant de 66 000 habitants à 123 400 aujourd'hui (recensement de la population de 1999). Le rythme de la croissance s'est même accéléré depuis 1975. A ce rythme, nous pourrions atteindre 196 000 habitants en 2020 (projections INSEE) soit +60% d'habitants.

Soucieux de préserver les paysages, l'agriculture et les ressources et d'assurer une bonne intégration des nouveaux habitants dans les villages, nous avons préféré nous fixer un objectif plus restreint :

- > Qui tient compte de l'augmentation naturelle de la population d'ici 2020 ; la population étant assez jeune, il y aura encore plus de naissances que de décès.
- > Qui permette l'accueil de nouveaux habitants extérieurs, mais de façon plus modérée que par le passé.

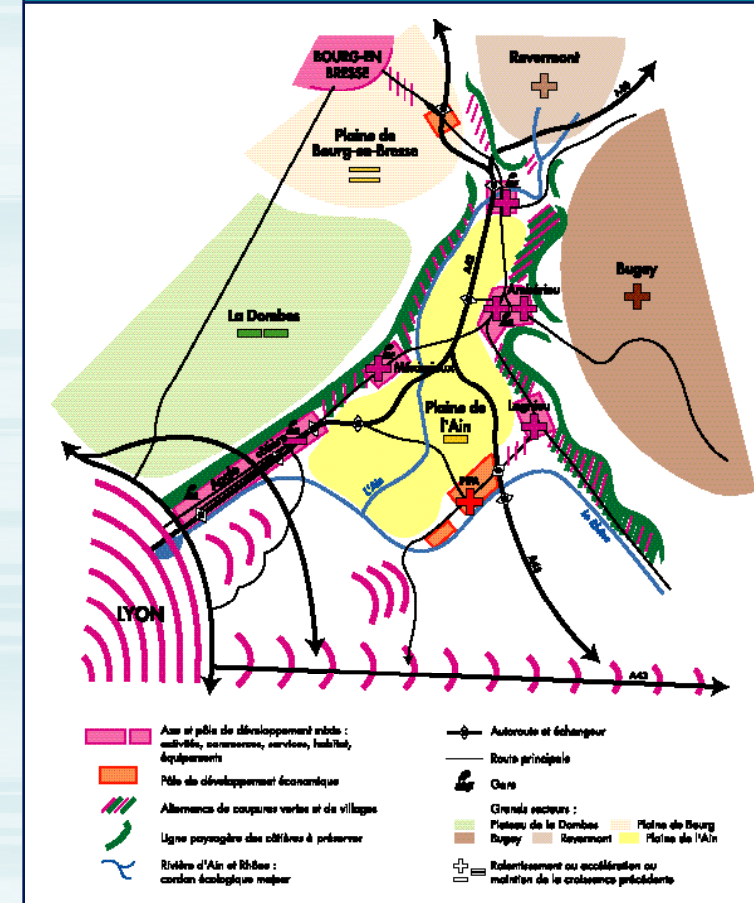
Le présent projet d'aménagement du territoire a donc été conçu avec l'objectif d'atteindre 160 à 180 000 habitants en 2020.

II – REEQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT

La croissance de ces dernières années n'a pas été la même pour tous. Depuis 1975 :

- > 70% des habitants supplémentaires se sont installés dans le secteur ouest du BUCOPA : la Côtière, la frange de la Dombes, jusqu'à la rive droite de l'Ain, y compris le canton de Meximieux.
- > Le secteur du Bugey a stagné (11 000 habitants).
- > Ambérieu-en-Bugey a connu un développement modeste (+20%).
- > Le nord de la plaine de l'Ain, jusqu'à Bourg-en-Bresse s'est développé plus tard.

> Structuration et rythme de la croissance



Il nous a paru indispensable de rééquilibrer ces mouvements à l'avenir pour :

- > Marquer un coup d'arrêt à l'étalement de l'agglomération lyonnaise en arrêtant l'urbanisation continue de la Côtière à sa limite actuelle, à Dagneux, et en préservant des coupures vertes au-delà, vers Meximieux ;
- > Favoriser le développement du Bugey et du sud-Revermont, en envisageant l'accueil de nouveaux habitants en leur sein, mais aussi sur leurs piémonts (de Lhuis à Journans). Nous pensons, en effet, que les activités et les services qui s'y développeront bénéficieront à leurs «arrière-pays». L'organisation du secteur d'Ambérieu, qui devrait accueillir plus de population que par le passé, fera l'objet d'un «Schéma de Secteur», sorte de loupe du présent Schéma Directeur sur les communes concernées (le périmètre pourrait correspondre au cercle marron porté au Plan dans les pages centrales).